



## **RÈGLEMENT SOLID'RAID MÉDITERRANÉE- Édition féminine 2025**

### **1. Objet**

**Le SOLID'RAID Méditerranée est un raid sportif, féminin et solidaire.**

Le raid multisports est un enchaînement de sports de nature non motorisés. Il est réalisé par équipe féminine de 2 participantes et caractérisé par un format sur mesure dans les Pyrénées Orientales sur une journée.

**Le SOLID'RAID Méditerranée est organisé le 11 mai 2025 à Argelès sur mer dans les Pyrénées Orientales. C'est une édition féminine.**

L'événement est conforme aux lois françaises et toute participation implique l'acceptation de ce règlement.

### **2. L'organisateur**

**Le raid est organisé par l'association SOLID'RAID Méditerranée , 30 rue Serrat de Madame 66570 SAINT NAZAIRE .**

SOLID'RAID Méditerranée est affilié à la fédération française de Triathlon, mettant en application toutes les RTS (règles techniques de sécurité) qui prévalent sur le propre règlement de SOLID'RAID Méditerranée.

L'équipe organisatrice s'octroie le droit de toute modification ou adaptation nécessaire, relative au bon déroulement des épreuves du raid tenant compte des conditions locales et de la sécurité des participantes. **La liste des épreuves n'est donc ni définitive ni exhaustive et peut être modifiée en ce sens. Des épreuves pourront être partiellement ou totalement ajoutées, supprimées ou modifiées à tout moment par l'organisation pour des raisons de sécurité, de météo, d'organisation...**

La sécurité routière est assurée par les bénévoles possédant un permis de conduire valide, un service médical par un médecin urgentiste + kinésithérapeute et/ou une association de secouristes.

### **3. Les épreuves et conditions de participations**

La participation est ouverte à toutes les femmes âgées de 18 ans et plus, licenciées ou non licenciées. Chaque équipe doit être composée de deux membres.



Pour participer au Solid'raid Méditerranée, vous devez être âgée de minimum 18 (Dix huit) ans révolus. La participation est soumise à l'inscription d'une équipe de 2 participantes.

En participant au Solid'raid Méditerranée, vous participez aux épreuves sportives organisées ou agréées par les fédérations sportives. Par conséquent, votre participation est subordonnée à la présentation obligatoire :

**d'une licence sportive (FFTri) ou, pour les non-licenciées auxquelles ces compétitions sont ouvertes, à la présentation d'un certificat qui doit être daté de moins d'un an à la date de la course.**

Le certificat médical devra porter la mention suivante : « non contre-indication à la pratique du raid multisports en compétition ». Ce certificat doit être daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire français. Si le médecin est étranger le certificat médical doit être rédigé en langue française ou anglaise.

**Seules les licences compétition FFTRI sont acceptées. Les autres licences ne peuvent plus être acceptées.**

Le certificat médical ou la photocopie de licence devra obligatoirement être communiqué par les 2 coéquipières participantes par mail à [solidraid66@gmail.com](mailto:solidraid66@gmail.com) . Sans présentation de ces documents, les participantes ne pourront pas prendre le départ des épreuves.

Le raid n'est pas accessible aux mineurs .

**Format du raid :** Le Raid est une succession de sections de course dont la longueur et la difficulté sont variables : Elles dépendent bien entendu du type d'épreuve, du profil du terrain rencontré et de la vitesse de progression de chaque équipe.

Les épreuves comprennent du trail, swim & run, kayak en mer (et autres épreuves surprises)...et sont réparties sur 1 jour.

Le programme prévisionnel est le suivant :

- Kayak : moins de 10 km
- Trail : 12 KM environ maximum D+400
- Swim & run : moins de 400m de nage en mer. Distance segmentée et organisée selon les conditions météorologiques.
- (VTT: épreuve possible en cas de changement dû aux conditions météorologiques.)
- Épreuves surprises sans chrono (accessibles à toutes)



Chaque épreuve (technicité, sportivité, accessibilité) est détaillée dans la brochure SOLID'RAID Méditerranée;

**Chaque épreuve se court par équipe de 2 obligatoirement avec obligation de rester ensemble du début à la fin de chaque étape.**

Un briefing explicatif précisant les modalités des épreuves, a lieu avant le départ de chaque étape.

L'accès au départ avant chaque étape doit se faire en respectant les consignes communiquées lors des briefings. Pour des questions de sécurité, les concurrentes devront se rendre à l'appel avant le départ pour être pointées comme partantes.

Toutes les concurrentes devront impérativement passer par la ligne d'arrivée pour être pointées comme arrivées. Toute absence de pointage pourra déclencher des recherches avec les services de secours. Ces frais non justifiés seront entièrement imputés aux raideuses.

Le tracé pourra être modifié à tout instant si l'organisation juge que certaines conditions viennent contrarier le parcours initial. Toute modification sera signalée lors d'un briefing si le fait se produit avant la course ou en cours d'étape si un événement se déroule le jour même.

## **4. Inscription**

### **4.1. Modalités d'inscription**

L'inscription aux épreuves se fait exclusivement sur la page Billetweb ou par virement sur le RIB fourni dans le dossier d'inscription.

### **TARIFS 2024/2025**

Pour des raisons de sécurité et de logistique de l'Évènement, l'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de places d'équipes disponibles.

Toute inscription au Solid'raid Méditerranée est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Chaque inscription donne droit à un numéro d'équipe/dossard. Aucun transfert de dossard n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son



dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Il pourra être procédé à un changement de binôme sous réserve de l'acceptation de l'organisation.

### **Montant des droits d'inscription:**

- TARIF EARLY BIRD jusqu'au 15 décembre 2024: 140€/par équipe
- TARIF INTER ENTREPRISES (minimum 3 équipes/justificatif) 120€HT/ par équipe
- TARIF SOLID'RAID normal: 160€ /par équipe

Le nom de l'équipe est libre, et soumis à l'aval de l'organisation.

L'inscription implique l'acceptation intégrale du règlement. Celui-ci pourra être complété lors des briefings d'avant-course en cas d'événements exceptionnels ou imprévus.

Les concurrentes s'engagent en signant ce règlement à respecter les règles d'éthique sportive.

L'inscription ne sera prise en compte qu'une fois le dossier d'inscription complet et payé. Vérifiez donc que votre équipe se soit:

- acquittée des droits d'inscription
- ait envoyé les 2 certificats médicaux  
Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, fournir une licence sportive de compétition en cours de validité (FFTRI, ou avec mention sports en compétition), ou à défaut, un certificat médical, datant de moins de 1 an, de non contre-indication à la pratique du raid multi-sports.

### **MOYEN DE PAIEMENT :**

**Le paiement des frais d'inscription doit être effectué sur Billetweb :**  
<https://www.billetweb.fr/solidraid-mediterranee>

**Ou sur demande par virement bancaire en précisant le nom de l'équipe sur chaque virement bancaire.** Dans le cas de virement hors SEPA, 15 € de frais bancaires par virement doivent être ajoutés aux droits d'engagement.  
Les chèques et espèces ne sont pas acceptés.



Toute équipe participant à l'épreuve sans avoir réglé la totalité des frais d'inscription reste intégralement redevable de ces frais auprès de l'organisation. Les membres d'une même équipe sont solidairement et indéfiniment responsables des montants dus, quelle que soit la raison. L'inscription devient définitive une fois acceptée par l'organisation, qui se réserve le droit de refuser l'inscription d'une équipe ou d'une participante, sans obligation de justification

#### **4.2. Conditions de remboursement/annulation**

En cas de désistement, les frais d'inscription qui permettent de vous engager auprès de prestataires (activités, transport, sécurité ...), ne pourront en aucun cas être restitués.

En cas de force majeure, de situation exceptionnelle contextuelle comme une épidémie majeure ou une grève générale, du fait du prince, de la faute d'un tiers, d'une situation organisationnelle exceptionnelle, ayant pour conséquence l'annulation ou le report du raid, le montant de l'inscription sera conservé par l'Organisation et donnera lieu à l'émission d'un avoir valable sur les droits d'inscription au Raid suivant ou reporté. Les sommes seront conservées par l'organisation et l'équipe inscrite ne pourra donc pas être remboursée.

#### **Les droits d'inscription ne sont pas cessibles.**

En cas d'annulation du fait de l'organisation au maximum à 60 jours du début de l'évènement, le montant de l'inscription sera remboursé en totalité.

Si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, la position des ravitaillements et des points chronométriques, de reporter la date et/ou les horaires de l'Évènement.

#### **4.3. Ce que comprend l'inscription**

##### **Le tarif comprend:**

- les déplacements inter épreuves
- l'organisation des épreuves
- le matériel : kayak, gilets, et le matériel des épreuves non listées (hors matériel obligatoire)



- le transport du matériel vers le site
- l'encadrement technique et médical
- l'assurance responsabilité civile organisateur
- le T-Shirt Solid'raid Méditerranée
- la production des photos, vidéos et diffusion sur les réseaux sociaux par des professionnels
- les ravitaillements
- le suivi des épreuves avec chronométrage et classement

### **Le tarif ne comprend pas:**

- Le matériel obligatoire de chaque coéquipière
- L'hébergement
- Les repas
- Le transport vers le site du raid à Argelès (66)

## **5. Participants**

### **5.1. Engagement des participants**

Les participantes s'engagent à respecter les consignes et les instructions de courses données par l'organisation/la direction de course et leur reconnaissent valeur réglementaire. Les participants doivent se conformer au règlement de l'épreuve, à ses annexes ou documents assimilés, aux directives de l'organisation, avant pendant et après le raid, ainsi qu'aux diverses législations en vigueur sur les territoires traversés (respect de la faune, de l'environnement, du code de la route, assistance à personne en danger, etc.).

Il est strictement interdit d'abandonner sur le parcours ses déchets. Des poubelles seront à votre disposition sur les ravitaillements, aire d'arrivée. Le raid emprunte des sites naturels sensibles, il est indispensable que chaque concurrent respecte les lieux et les personnes croisées, la pérennité du raid dépend de votre comportement.

La préservation et la gestion des équilibres écologiques et naturels sont des priorités absolues. Et c'est dans cet esprit que chaque personne accréditée par l'organisation devra évoluer sur le raid.

L'introduction sur le site de l'Évènement de tous objets susceptibles d'être dangereux ou illégaux, notamment drogues, armes à feu, objets contondants et matières explosives est strictement interdite. Pour accéder au site et pouvoir participer à l'Évènement, le participant reconnaît et accepte expressément que l'Organisateur puisse faire appel à du personnel de sécurité lequel sera habilité à contrôler tant les personnes que leurs effets personnels. Toute personne souhaitant accéder au site accepte de se soumettre à ce



contrôle. En cas de refus, la personne ne sera pas autorisée à accéder au site. L'Organisateur ainsi que le personnel de sécurité est habilité à refuser l'accès à l'Évènement ou la poursuite de la course aux participants dont le comportement est susceptible de perturber le bon déroulement de l'Évènement, notamment et sans que ce qui suit soit limitatif : introduction de tout objet qui pourrait potentiellement gêner de quelque manière que ce soit l'évolution de la course, la circulation et/ou la sécurité des autres participants ; introduction de tout signe distinctif faisant la promotion, sous quelque forme que ce soit, d'une opinion politique, philosophique ou religieuse susceptible de porter atteinte à l'image de l'Évènement.

## **5.2. Changement d'équipier**

Le désistement de l'un des membres d'une équipe ne remet pas en cause la validité de l'inscription de son équipier qui sera autorisé à proposer un nouvel équipier sous réserve de la présentation de toutes les pièces requises, dans les délais requis.

Pendant le raid, en cas d'abandon d'une coéquipière, pour quelque raison valable, la 2ème coéquipière ne pourra continuer le raid seule. S'il s'avère qu'un autre binôme est concerné par 1 abandon, elles pourront reformer un binôme (hors classement) ou la coéquipière pourra se joindre à une équipe existante après aval de l'organisation.

## **5.3. Responsabilité des participants**

Les participants ont connaissance des risques spécifiques liés à leur participation au Raid et inhérents à la pratique des disciplines sportives en milieu naturel.

L'organisation ne peut pas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel. Les affaires personnelles des participants sont de la responsabilité de pratiquants en dehors des zones gérées par l'organisateur.

## **6. Assurance**

L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile organisateur, conformément à la législation en vigueur, pour la durée de l'épreuve.

Cette assurance ne couvre en aucun cas le rapatriement de concurrents malades ou blessés. Il ne s'agit pas non plus d'une assurance individuelle accident au profit des concurrents. Il appartient aux concurrents de souscrire s'ils le souhaitent une police



d'assurance de ce type.

Chaque participant doit souscrire une assurance responsabilité civile afin de couvrir les dommages aux personnes et aux biens qu'il pourrait commettre dans le cadre de l'épreuve, et s'assurer pour les dommages susceptibles de l'atteindre personnellement (incapacité permanente, accident corporel des participants ou détérioration du matériel). La licence compétition FFTRI intègre déjà ces garanties.

Toute personne ne bénéficiant pas de convention de remboursement avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie française s'engage à prendre à sa charge tous frais d'évacuation, d'hospitalisation et autres résultant de sa participation au Raid.

## 7. Classement et chronométrage

Le chronométrage est assuré par un prestataire soumis à l'organisation du Solid'raid Méditerranée. Le chronométrage s'effectue de la ligne de départ du premier binôme jusqu'au passage de la ligne d'arrivée du second binôme. Le classement général s'établit par équipe et au temps. Le classement général par équipe au temps s'établit par l'addition des temps réalisés par chaque équipe sur chacune des épreuves, compte tenu des bonifications et pénalités éventuelles. L'équipe vainqueur est l'équipe qui a cumulé le temps le plus faible.

**Pour des questions de sécurité : Sur toutes les sections de course, les concurrentes d'une même équipe ont l'obligation de rester groupées. Elles doivent toujours rester à portée de voix sans crier, c'est-à-dire à une distance inférieure à 100 mètres.**

### **Exemples de Pénalités :**

*Toute transgression du présent règlement, progression en équipe obligatoire, respect code de la route si portions de route, assistance extérieure, non respect des consignes données par les signaleurs routiers, utilisation de moyens de déplacement non autorisés, utilisation du GPS, changement d'équipier pendant l'épreuve, manquement d'un matériel de sécurité obligatoire, non respect des règles de sécurité indiquées lors du briefing, du code de la route. La destruction ou la modification des marquages et balisages existants, pérennes ou temporaires. Non respect des consignes de propreté du parcours, des lieux d'accueil, etc.... L'abandon de débris sur l'ensemble du parcours.*

*Non assistance à personne en danger, abandon d'un équipier en dehors d'un point de contrôle (hors cas de force majeure) etc...*

- Réclamation/jury de course

Toute demande peut être effectuée dans les 30 minutes suivant l'arrivée de l'étape auprès du responsable de l'organisation (demande écrite)





## 8. Les concurrents

Seules les équipes complètes sont autorisées à prendre le départ sauf décision de l'organisation.

- **Obligations** : Tout concurrent devra porter le matériel obligatoire.

- **Aptitudes requises des concurrents:**

*Tout concurrent atteste savoir nager. Toute équipe atteste être conforme aux conditions d'inscription et de participation.*

*Les participantes doivent être capables de gérer leur sécurité dans le cadre d'une aventure pleine et entière. La participation au Raid nécessite la parfaite autonomie de tous les membres de l'équipe dans les conditions les plus variées : gérer ses efforts, chaque raideuse doit maîtriser les techniques traditionnelles de progression et de sécurité propres à chaque discipline.*

- **Prêt matériel** : Les concurrents sont responsables des divers matériels mis à leur disposition par l'organisation et par ses prestataires ou partenaires. Toute dégradation, perte, vol, aux matériels mis à la disposition des participants par l'organisation donnera lieu à la perception des frais de réparation ou de remplacement des matériels concernés.

- **Abandon-hors course** : Tout concurrent ayant abandonné ou étant hors course devra prévenir obligatoirement un membre de la direction de course ou un responsable des secours dans les délais les plus brefs. En cas d'abandon d'un concurrent, possibilité de poursuivre hors classement.

En cas de demande de secours, toute l'équipe doit attendre l'arrivée sur les lieux d'un membre de la direction de course ou d'un personnel de sécurité de l'organisation.



## 9. Moyens d'intervention

*La configuration du raid en milieu naturel éloigne intrinsèquement en distance et en temps les moyens d'intervention. Chaque participant doit avoir conscience, que les moyens et que les délais d'intervention peuvent être longs, et en particulier beaucoup plus longs que nous les connaissons dans la vie de tous les jours. A cela s'ajoutent les difficultés d'accessibilité techniques de certaines épreuves. Pour toutes ces raisons pratiques et concrètes, nous avons choisi, en concertation et en accord avec les services de secours publics et les autorités préfectorales, de privilégier, la mise en place au plus proche du terrain ou à proximité du terrain des moyens de surveillance et d'observation, et de médicalisation de l'organisation du raid, afin d'optimiser les capacités de ces moyens à pouvoir être en mesure d'intervenir dans le plus grand nombre de situations possibles.*

La mairie d'Argelès sur mer et les services de secours sont informés du déroulement du raid du fait de la déclaration de l'évènement.

Une équipe de médecin secouriste est chargée de l'accidentologie sur le raid. Les moyens de communication permettent de solliciter l'équipe accidentologie pendant le raid

Toutes les équipes et membres de l'organisation sont munis de téléphone portable tout au long du raid. La couverture télécom mobile étant vérifiée sur la totalité des parcours.

## 10. Equipement Obligatoire

Le matériel obligatoire par coéquipière est listé dans le document "matériel obligatoire".

La liste du matériel obligatoire est acceptée et signée par chaque coéquipière.

En cas de non présentation du matériel obligatoire, l'organisation se réserve le droit de ne pas autoriser l'équipe pour la dite épreuve.

**Matériel interdit** (GPS, VAE...)

**Matériel fourni par l'organisation** (kayak, gilet et au besoin: VTT, 1 casque/équipe...)

**Préciser les modalités d'utilisation** : Les systèmes de traction sont interdits lors des départs groupés, en descente et doivent être largables à tout moment.

Les matériels utilisés par les concurrents devront impérativement être **normalisés CE**. Il



est de la responsabilité du concurrent d'avoir un matériel individuel adapté et en bon état de fonctionnement.

### **11. Respect des sites naturels et propriété privées :**

Le parcours traversera en particulier des terrains communaux, des forêts et bois domaniaux, des aires protégées. Les autorisations de passage sont accordées au Raid et pour le seul jour de la manifestation. Respecter ces lieux, tant au niveau environnemental (respect, propreté et quiétude) qu'en terme matériel (clôtures, portails, structures, cultures, aménagements, matériels en place...).

### **12. Droit à l'image**

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

En participant au raid les concurrents autorisent l'organisateur et ses ayants droits à utiliser et reproduire son nom, son image et sa voix dans le cadre du raid, en vue d'une exploitation sur des supports de communication et promotion. Et ce dans le monde entier et par tous les moyens connus à ce jour. Chaque participant autorise l'organisation à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses nom, voix, image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de L'Évènement, pour une durée ne pouvant excéder 10 années suivant la date de l'Évènement.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénoms, adresses.

L'inscription au raid implique obligatoirement pour le concurrent de recevoir les lettres d'informations électroniques concernant des éléments et contenus liés à la course pour laquelle il est inscrit.

Conformément aux nouvelles dispositions relatives au respect de la vie privée, les personnes ne souhaitant pas apparaître sur les résultats officiels ou sur les listes d'inscrits doivent nous en informer par écrit.



### 13. Respect de la vie privée

Les concurrents peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur le site FFFTRI et/ou celui de l'organisation conformément à la demande de la CNIL.

### 14. Acceptation du présent règlement

L'inscription des concurrents entraîne leur acceptation sans condition du présent règlement, ainsi que des divers documents et annexes, tous assimilés au règlement de l'épreuve, et en avoir accepté les termes sans réserve.

Les participantes déclarent être pleinement conscientes des risques et dangers inhérents à leur participation au SOLID'RAID Méditerranée. Elles acceptent les difficultés et les risques, tant physiques que mentaux, que cette épreuve peut comporter. Elles affirment s'être préparées en conséquence et disposer des capacités physiques, techniques et mentales nécessaires pour participer à l'événement.

La première ligne de sécurité dépend des participantes elles-mêmes. Elles doivent être en mesure de gérer leur sécurité durant toute l'aventure, en ajustant leurs efforts, en évaluant les différents environnements rencontrés pour toujours prendre les meilleures décisions en matière de progression, en surmontant les moments difficiles, en s'alimentant régulièrement, en gardant constamment le matériel obligatoire à portée de main, et en coopérant efficacement avec leur équipe. Chaque détail compte.

Selon les conditions de participation, chaque participante est responsable de sa progression et de sa propre sécurité, en tenant compte des informations fournies avant et pendant le raid.

Les participantes acceptent la structure et le fonctionnement décrits dans ce règlement, ainsi que dans ses annexes et documents associés, et conformément aux détails de la déclaration de manifestation sportive soumise aux autorités, disponible sur simple demande auprès de l'organisation.

Les participantes doivent respecter les règles de sécurité dictées par la loi, le règlement, et les principes de bon sens. Les membres de l'organisation se réservent le droit de suspendre temporairement ou définitivement une participante pour toute raison jugée nécessaire.

**Les participantes s'engagent à ne pas diffuser sur les réseaux sociaux ni sur aucun autre support de communication les cartes et documents de course.** Elles doivent se



conformer aux règles sanitaires en vigueur.

Les participantes doivent faire preuve de respect envers les autres concurrentes, les médias, le grand public, les organisateurs, les partenaires et les autorités. Elles doivent participer avec un esprit sportif, de courtoisie, d'entraide et de solidarité. Toute participante s'engage à ne jamais dénigrer ni porter des jugements négatifs sur le SOLID'RAID Méditerranée et ses représentants, que ce soit avant, pendant ou après l'événement.

Tout manquement à ces principes et règles engage la responsabilité personnelle de l'auteur et dégage l'organisation de toute responsabilité.

Chaque participante dégage par avance l'organisation de toute responsabilité pénale et/ou civile en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait survenir lors du SOLID'RAID Méditerranée, sauf en cas de faute lourde et avérée de l'organisation.

Les participantes s'engagent à ne rechercher en aucun cas dans le présent et l'avenir la responsabilité des organisateurs et déclarent prendre sous leur entière responsabilité, tous incidents ou accidents qui pourraient survenir de leur fait dans les immeubles et/ou les zones mis à la disposition par un tiers de la manifestation. Elles s'engagent dans ce cas à prendre à leur charge les frais et dommages et intérêts éventuels occasionnés.

En cas d'accident les raideuses en course s'engagent à ne rechercher, en aucun cas, ni la responsabilité du propriétaire foncier, ni celle de l'exploitant ou des gestionnaires des propriétés traversées ou de l'organisation. Et elles s'engagent à prendre à leurs frais l'ensemble des frais et dédommagements conséquence de ce type d'accident.

L'organisation sera déchargée de toute responsabilité à partir de la fin de l'organisation de la manifestation sportive.

Date:

---

NOM EQUIPE:

---



NOM ET PRÉNOM CO ÉQUIPIÈRE 1:

---

SIGNATURE CO ÉQUIPIÈRE 1:

---

NOM ET PRÉNOM CO ÉQUIPIÈRE 2:

---

SIGNATURE CO ÉQUIPIÈRE 2:

---